

FILIA-MAIF

S.A. au capital de 114 337 500 € entièrement libéré

RCS Niort : 341 672 681 CS 20000 - 79076 NIORT cedex 9

Entreprise régie par le Code des assurances

Délégation Conseil D'ORSAY

Le Parc des Roches - 37 boulevard Dubreuil - ORSAY Accueil avec ou sans RDV, renseignez-vous sur www.maif.fr

Tél: 01 60 92 27 00 lundi au vendredi de 8h à 19h15 et samedi de 8h à 17h15 Pour nous écrire: MAIF Gestion Courrier Sociétaire 79018 Niort cedex 9

Télécopie: 05 49 26 59 94



9102 - 7486381 R

N° de sociétaire : 7486381 R

Retrouvez-nous sur votre espace personnel maif.fr et sur l'Appli MAIF





MERIGEAU NATHAN 31 AVENUE JEAN JAURES 91120 PALAISEAU

Cher sociétaire,

La cotisation annuelle vient à échéance le 1er janvier de chaque année.

Le présent avis d'échéance précise le montant et les modalités de paiement de la cotisation pour la période d'assurance s'étendant du 1er janvier au 31 décembre 2021 et récapitule les risques déclarés, à l'exclusion des véhicules dont l'assurance définitive est en attente, au 27/11/2020. Ainsi, toute opération contractuelle enregistrée après cette date ne sera pas prise en compte sur cet avis d'échéance, elle entraine l'édition de documents spécifiques (conditions particulières et relevés de compte).

Nous vous invitons à **vérifier l'exactitude de chacune de ces informations**. Si celles-ci ne correspondent plus à la réalité de votre situation, contactez-nous au 01 60 92 27 00.

Nous vous remercions de votre confiance et vous prions d'agréer, Cher sociétaire, nos sentiments mutualistes.

FILIA-MAIF

Récapitulatif de votre contrat et de sa cotisation annuelle en €	HT	TTC
Assurance Habitation Jeunes	142,06	156,76
Contribution solidarité victimes terrorisme infractions (détails au verso de cette page)		5,90
Frais d'échéance (détails au verso de cette page)		10,97

TOTAL TTC : 173,63 €

Le non-paiement d'une cotisation due est susceptible d'entraîner des frais d'impayé de 7,10 €.



#

RELEVE DE COMPTE

173,63 €

La cotisation dont le montant figure ci-dessus doit être acquittée avant le 7 janvier 2021.

Détachez le relevé de compte ci-contre suivant les découpes O Vous payez par chèque :

Adressez votre chèque de règlement
dor payé du présent relevé de compte
a un a requitili a many longe ci joint

9102

ME PAS PLIER - II

NE PAS AGRAFER O Vous payez par viven en oy dandat - or pro
N'omettez pas de rappeter uniquement votal i un
de sociétaire (7486381 R) dans l'ordre de virement

- Indiquez les coordonnées de la Banque Postale de PARTS de la MAIF inscrites ci-dessous

FR45 2004 1000 0157 5626 2M02 086 PSSTFRPPPAR

N° 7486381 R MERIGEAU NATHAN NE RIEN INSCRIRE SOUS CE TRAIT - NE PAS PLIER

ZOOM SUR VOTRE AVIS D'ÉCHÉANCE

Taxes & contributions

Les cotisations d'assurance incluent une taxe fiscale obligatoire et des contributions. Elles ne sont pas soumises à la TVA. Le groupe MAIF collecte pour le compte de l'État :

- la Taxe sur les Conventions d'Assurance (TCA), dont le taux varie, selon les contrats et les garanties, entre 9 % et 33 %.
- Le prix de l'assurance s'entend nécessairement TCA comprise et constitue un prix ferme et définitif. La TCA ne peut pas faire l'objet d'une correction à l'initiative de l'assureur de manière rétroactive. En cas d'évolution de taxe, celle-ci sera prise en compte uniquement pour l'avenir ;
- une participation au financement du Fonds de Garantie des Assurances Obligatoires de dommages (FGAO), qui indemnise les victimes d'accidents corporels causés par des véhicules terrestres à moteur, lorsque l'auteur responsable est inconnu ou non assuré.

Votre cotisation comprend également des contributions reversées à plusieurs fonds ou organismes de solidarité nationale :

- la contribution solidarité victimes terrorisme infractions est perçue une fois par an, au profit du Fonds de Garantie des victimes des actes de Terrorisme et d'autres Infractions (FGTI), pour chaque contrat comportant une garantie dommages;
- les parts de cotisation affectées à la couverture de vos biens pour les dommages matériels consécutifs à un **attentat** et pour ceux résultant de **catastrophes naturelles** apparaissent au recto de cette page ;
- les cotisations de vos contrats automobile et habitation incluent, en outre, la part correspondant à la couverture du risque « catastrophe technologique ».

Frais

Les frais d'échéance correspondent aux frais relatifs au traitement de l'émission annuelle des cotisations et à l'édition de votre avis d'échéance. Ils sont de $10,06 \in HT$ (en cas de prélèvement automatique, ce montant est réduit à $6,10 \in HT$).

Dématérialisation des documents

À n'importe quel moment, vous avez la faculté de vous opposer à l'utilisation de supports de nature électronique et de demander qu'un support papier soit utilisé pour la poursuite de notre relation.

Modalités de résiliation des contrats d'assurance

Vos contrats sont renouvelés chaque année automatiquement, par tacite reconduction.

Selon les articles L113-15-1 et L113-15-2 du Code des assurances, vous pouvez demander la résiliation de vos contrats selon les modalités suivantes :

Loi Chate

Vous disposez d'un délai de 20 jours suivant l'envoi du présent avis d'échéance, le cachet de La Poste faisant foi. Votre demande doit nous être adressée par lettre recommandée.

 Loi Hamon (applicable uniquement aux contrats multirisque habitation et/ou contrats automobile)

Vous pouvez résilier votre contrat après l'expiration d'un délai d'1 an à compter de sa première souscription, sans frais, ni pénalités. La résiliation prendra effet 1 mois après que nous en aurons reçu notification :

- pour un contrat multirisque habitation, en qualité de propriétaire ou copropriétaire, vous pouvez nous adresser votre demande par lettre simple ou par courrier électronique;
- pour un contrat automobile ou pour un contrat multirisque habitation en qualité de locataire, c'est votre nouvel assureur – et uniquement lui – qui doit nous adresser la demande par lettre recommandée.

Libre choix du réparateur

En cas d'accident, vous êtes en droit de recourir au réparateur professionnel de votre choix. Toutefois, le groupe MAIF vous propose son réseau de réparateurs partenaires. Vous bénéficiez ainsi de prestations de qualité, de délais d'expertise raccourcis et du règlement direct des frais, sans avance de fonds de votre part, sauf application éventuelle de la franchise contractuelle. Retrouvez toutes leurs coordonnées sur :

www.maif.fr/particuliers/auto-moto/reparateurs-partenaires

DONNÉES PERSONNELLES

Le groupe MAIF est attentif à la protection des données personnelles et s'engage dans sa charte « Pour un monde numérique résolument éthique et humain » à traiter vos données dans le respect de la législation et avec une exigence de transparence.

Respect de vos droits

Conformément à la réglementation, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de suppression ou de limitation du traitement de vos données personnelles, ainsi que de la possibilité de définir les directives particulières relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de ces données en cas de décès.

Le groupe MAIF a désigné un délégué à la protection des données personnelles.

Vous pouvez le contacter :

- par courrier postal en écrivant à : MAIF Délégué à la protection des données 200 avenue Salvador Allende CS 90000 79038 Niort cedex 9
- par courrier électronique en écrivant à l'adresse : vosdonnees@maif.fr

Pour en savoir plus, rendez-vous sur www.maif.fr, rubrique Données personnelles.



FILIA-MAIF

S.A. au capital de 114 337 500 € entièrement libéré

RCS Niort : 341 672 681

CS 20000 - 79076 NIORT cedex 9

Entreprise régie par le Code des assurances

N° de sociétaire : 7486381 R

MERIGEAU NATHAN



(suite)

Détails de vos risques assurés et de leurs cotisations annuelles en € HT TTC

Assurance Habitation Jeunes 142,06 156,76

Adresse et détail de votre domicile :

- 31 AVENUE JEAN JAURES 91120 PALAISEAU

Appartement de 2 pièces dont vous êtes locataire

Biens mobiliers d'une valeur totale inférieure ou égale à 7 000 €

Objets précieux exclus

Franchises : - Responsabilité civile vie privée et dommages aux biens : 100 €

- Responsabilité civile locative : sans franchise

NB : - contribution réglementaire "catastrophes naturelles" TTC incluse : Contrat Habitation 8,21 €

- cotisation réglementaire TTC incluse relative à la couverture des dommages matériels consécutifs aux attentats : 2,63 €

Toute opération contractuelle enregistrée après le 27/11/2020 entraîne l'édition de documents spécifiques (conditions particulières et relevés de compte) et non la réédition d'un nouvel avis d'échéance.



MAIF

FILIA-MAIF

S.A. au capital de 114 337 500 € entièrement libéré

RCS Niort : 341 672 681 CS 20000 - 79076 NIORT cedex 9

Entreprise régie par le Code des assurances

Délégation Conseil D'ORSAY Le Parc des Roches - 37 boulevard Dubreuil - ORSAY Accueil avec ou sans RDV, renseignez-vous sur www.maif.fr Tél: 01 60 92 27 00 lundi au vendredi de 8h à 19h15 et samedi de 8h à 17h15 Pour nous écrire : MAIF Gestion Courrier Sociétaire 79018 Niort cedex 9

Télécopie : 05 49 26 59 94

MERIGEAU NATHAN 31 AVENUE JEAN JAURES 91120 PALAISEAU

N° de sociétaire: 7486381 R

Cher(e) Sociétaire,

L'avis d'échéance ci-joint vous invite à régler la cotisation annuelle au titre de l'exercice 2021.

Outre le règlement par chèque ou par virement, vous disposez également de la possibilité de régler en espèces toute somme inférieure ou égale à 1 000 €

Pour éviter le risque de vol et d'agression, le règlement en espèces n'est pas admis dans les locaux MAIF.

Le service Eficash (La Banque Postale) est gratuit pour vous et permet de faire un versement directement sur le compte CCP MAIF n° 20041 00001 5756262 M 020.

IBAN: FR 45 2004 1000 0157 5626 2M02 086 BIC: PSSTFRPPPAR

Pour régler par ce mode de paiement, rendez-vous dans un Bureau de Poste, muni(e) de ce document qui contient les éléments permettant le règlement.



EPE38800000007486381R000173634O

Filia-MAIF